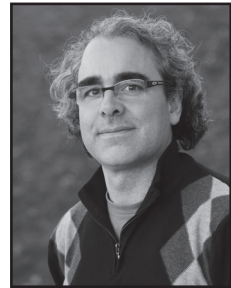


LA LÉGALISATION DU CANNABIS AU CANADA : PRINCIPAUX ASPECTS ÉCONOMIQUES ET FISCAUX



Antoine Genest-Grégoire
M. Sc. administration publique
B. Sc. économie
Étudiant au doctorat en
politiques publiques
Université Carleton



Luc Godbout
Doctorat, M. Fisc.
Professeur de fiscalité
Titulaire de la Chaire en fiscalité
et en finances publiques
Université de Sherbrooke

PRÉCIS

La légalisation du cannabis à des fins récréatives au Canada vise plusieurs objectifs : priver d'une source de revenus les personnes liées au crime organisé en éliminant le marché noir du cannabis, réduire les effets néfastes de la consommation du cannabis sur la santé, notamment en le gardant hors de portée des jeunes et, pour couvrir les dépenses publiques nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, fournir aux gouvernements de nouvelles sources de revenus en créant un marché légal du cannabis.

Le cadre juridique combine donc des mesures législatives et réglementaires sur la production, la possession, la distribution et la vente de cannabis, des mesures pénales relatives au cannabis, ainsi que des mesures fiscales (droits d'accise fédéraux et taxes à la consommation).

Il ne sera pas facile d'atteindre tous les objectifs recherchés, l'élimination d'un marché noir dépendant de façon importante des prix qui auront cours sur le marché légal. Par ailleurs la légalisation du cannabis pose des défis en termes de relations entre les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement fédéral.

ABSTRACT

The legalization of recreational cannabis in Canada aims to accomplish different goals: it seeks to deprive criminals of a source of income and to make the black market for cannabis disappear; it seeks to protect public health by reducing the risks associated with the consumption of cannabis and, in particular, by keeping cannabis out of the hands of youth; and by creating a legal market, it seeks to provide governments with new sources of revenue to meet the costs that are associated with these goals.

The legal framework therefore combines both legislative and regulatory measures for controlling the production, possession, distribution and sale of cannabis, and penal measures (cannabis offences), as well as taxation measures (federal excise duties and consumption taxes).

It will not be easy to meet all these goals given that the disappearance of a black market will largely depend on the prices in the legal market. Moreover, the legalization of cannabis brings with it many challenges as regards relationships between the First Nations, the provincial and territorial governments and the federal government.

Merci de citer cet article comme suit :

Antoine GENEST-GRÉGOIRE et Luc GODBOUT, « La légalisation du cannabis au Canada : principaux aspects économiques et fiscaux », (2020), vol. 40, n° 1 *Revue de planification fiscale et financière* 7-32.